

Je viens d'être nommé représentant des usagers (RU) dans les instances de la santé. Je cherche à améliorer la vie des usagers, à faire respecter leurs droits. Pas facile ! J'ai besoin de grands repères et de conseils pratiques pour exercer le mandat que mon association m'a confié. J'aimerais aussi pouvoir échanger avec d'autres RU, les rencontrer pour pouvoir mieux se connaître et travailler ensemble.

**Dates :** Jeudi 26 Mars 2020 et  
Vendredi 27 Mars 2020

**Horaires :**

Jeudi 26 Mars 2020 de 9h30 à  
17h30

Vendredi 27 Mars 2020 de  
9h00 à 17h00

**Lieu :** NANTES

**PUBLIC**

**Nouveaux représentants des usagers (RU)** nommés pour un premier mandat dans les instances hospitalières ou de santé publique (*idéalement, la formation doit être réalisée dans les 6 mois suivant la prise de mandat*) et n'ayant jamais suivi de formation indemnisée.

**Coût :** gratuit ; remboursement des frais connexes : barème sur <http://www.france-assos-sante.org/se-former/quoi-se-former/formation-ru-en-avant>

Indemnisation des participants dans le cadre de la loi de santé : **100 € versés aux participants RU débutants ayant été mandaté pour un premier mandat, et ayant suivi les 2 jours de formation. Si le dossier d'inscription est complet.**

## RU, EN AVANT ! Formation à la représentation des usagers

Cette formation initiale de 2 jours vise à améliorer vos capacités d'action, à mieux appréhender : votre mandat, ce à quoi vous vous engagez, ce qu'il faut savoir faire pour être efficace et vous permettre de jouer pleinement votre rôle. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échanges entre RU de différentes associations, qui démarrent un parcours de formation.

### Objectifs de la formation

(conforme au cahier des charges du Ministère des affaires sociales et de la santé, mars 2016)

- Se positionner comme représentant des usagers
- Mobiliser les fondamentaux de la démocratie en santé (notamment les principes, les valeurs, les droits)
- Elaborer et défendre une position d'usagers, dans une approche transversale

### Contenu de la formation

- Les grands principes défendus par les RU ; la démocratie en santé
- Les principales instances de la représentation et la place du RU
- Des principes à la pratique :
  - les principales situations rencontrées
  - travailler en commun
  - énoncer un avis
- Les outils et ressources du RU
- Les points de vigilance du RU
- Les compétences clés du RU

### Méthodes pédagogiques

- Jeu de plateau pédagogique avec questions ouvertes, études de cas, auto-évaluation
- Echanges d'expériences
- Apports théoriques

**Supports fournis :** mallette du RU constituant une base documentaire et un carnet de route.

**RU, EN AVANT !**

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION DU 26 MARS 2020 AU 27 MARS 2020**

**Merci de renvoyer ce bulletin à la région concernée : Pays de la Loire –**

**Par courrier à l'adresse suivante : 18 Bis Avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU**

**accompagné de votre chèque de caution de 20 euros**

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans un chèque de caution. Cette caution est demandée pour faire face aux coûts incompressibles en cas d'annulation de dernière minute (moins de 48h avant la formation - sauf motif médical)**

**Les chèques seront rendus à la fin de la formation.**

**❗ Nous attendons que le seuil minimal de 10 inscrits soit atteint avant de vous confirmer la formation. Le nombre de places est limité à 15 participants par formation.**

**✍ L'ensemble des informations ci-dessous permettent au formateur de préparer au mieux la session, selon le profil et les attentes des participants. Merci de prendre le temps de compléter l'intégralité du bulletin !**

**Coordonnées**

**Nom** ..... **Prénom** .....

Association membre de France Assos Santé : .....

Région : .....

Fonction dans l'association (salarié, bénévole, élu...) : .....

Votre adresse : .....

Votre téléphone : ..... Votre E-mail : .....@.....

**Hébergement** :

NON     OUI    Pour la nuit du \_\_\_ au \_\_\_ = \_\_\_ nuits     Chambre PMR

Nous vous remercions de bien vouloir réserver votre hébergement dans la limite de 90 euros la nuitée.

**L'hébergement** peut être pris en charge *pour la nuit précédant le premier jour de la formation*, lorsque celle-ci commence tôt le matin et que l'éloignement de votre lieu de résidence vous oblige à arriver la veille. Merci de nous en demander l'autorisation par mail.



**Votre parcours de RU**

**Instances/commissions/comités où vous représentez les usagers actuellement** (plusieurs réponses possibles) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Commission des usagers   | <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS) |
| <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance (CS) d'établissement de santé public ou conseil d'administration (CA) d'établissement de santé | <input type="checkbox"/> Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)             |
| <input type="checkbox"/> Conseil territorial de santé (CTS)   | <input type="checkbox"/> Comité de protection des personnes (CPP)                        |
| <input type="checkbox"/> Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)  | <input type="checkbox"/> Conseil de la CPAM  |
| <input type="checkbox"/> Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)  | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : .....  |

**Nom(s) et coordonnées de(s) l'établissement(s) où vous siégez / date de nomination :**

Nom	Coordonnées	Date de dernière nomination

**Votre parcours de formation**

**Est-ce la première formation du CISS/France Assos Santé que vous suivez ?**

- OUI       NON

**=> Si NON, à quelle formation avez-vous déjà participé ?**

- Défendre les droits des usagers
- RU et le système de santé
- RU en CRUQPC/Commission des usagers
- Analyser les plaintes et réclamations en CRUQPC/Commission des usagers
- Le rapport de la CRUQPC/Commission des usagers
- Prendre la parole en réunion
- Les plaintes des usagers : les recours juridiques
- Autre (précisez) : .....



De petites questions pour préparer votre venue en formation...

**Indiquez, parmi les instances ci-dessous, celles dont vous aviez entendu parler avant de prendre connaissance de ce bulletin d'inscription**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Commission des usagers   | <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS) |
| <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance d'établissement de santé public ou conseil d'administration d'établissement de santé | <input type="checkbox"/> Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)             |
| <input type="checkbox"/> Conseil territorial de santé (CTS)   | <input type="checkbox"/> Comité de protection des personnes (CPP)                        |
| <input type="checkbox"/> Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)  | <input type="checkbox"/> Conseil de la CPAM  |
| <input type="checkbox"/> Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)  | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : .....  |

**Pour vous, quels sont les grands principes que le représentant des usagers doit défendre ?**  
Citez ceux qui vous viennent à l'esprit spontanément

---

---

Pour vous, selon votre expérience, **à quoi doit faire attention** un représentant des usagers ?  
(quels sont les points sur lesquels le RU doit être très vigilant ?)

---

---

**Un agrément d'association en santé c'est (une seule réponse possible) :**

- des critères précis donnant le droit légalement à une association d'avoir des représentants des usagers
- l'autorisation pour les RU d'intervenir dans les établissements de santé

**La principale chose que vous souhaiteriez avoir appris à la fin de cette formation :**

---

---

Autres commentaires :

---

---

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire !**

**Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé Pays de la Loire**

18 Bis Avenue de la Vertonne- 44120 Vertou • Tél. : 02 40 75 23 65

paysdelaloire@france-assos-sante.org • [www.france-assos-sante.org/paysdelaloire](http://www.france-assos-sante.org/paysdelaloire)

SIREN : 481 370 039 – SIRET 481 370 039 00275 • Facturation et règlement à adresser à l'ordre de l'UNAASS – URAASS

